



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



Février 2018



VILLE DE GUIPAVAS



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018
&
PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
2017-2020

LE PLAN DU DOCUMENT

PAGE DE GARDE

TABLE DES MATIERES

page : 1

INTRODUCTION

pages : 2

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2020

Pages : 3/4

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

- 1) Un contexte général de rigueur
- 2) Statistiques générales
- 3) Situation financière
- 4) Les orientations budgétaires par mission pour 2018

page : 5

pages : 6/16

pages : 17/28

pages : 29/40

CONCLUSION

page : 41

INTRODUCTION

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat sur les orientations générales du Budget ait lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. En application de cet article du CGCT, le document d'orientations budgétaires 2018 s'accompagne du projet de programme pluriannuel d'investissement pour la période 2017-2020.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante d'être informée de l'évolution de la situation financière, de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité dans le cadre d'une vision pluriannuelle. Mais, par-delà ses aspects techniques, cette discussion doit être l'occasion de présenter les orientations municipales et leur impact sur la situation financière afin de garantir les équilibres financiers dans le temps.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité.

L'architecture générale du rapport d'orientations budgétaires permet une lecture comparative avec les éditions des années antérieures, notamment pour les données statistiques.

L'étude réalisée au printemps 2014 par la société d'expertise des finances locales et de conseil « Ressources Consultants Finances » a fait ressortir deux problèmes concomitants : une forte augmentation de l'endettement de la commune entre 2012 et 2014 et une forte baisse des dotations de l'Etat depuis 2014. Une gestion rigoureuse des crédits publics reste nécessaire afin de conserver une capacité d'investissement et d'assurer des services communaux de qualité sans augmentation de la fiscalité.

Le dynamisme de la commune reste un atout à préserver, en facilitant l'accueil et le développement des activités, tout en s'engageant au sein de Brest métropole et du Pays de Brest.

Avant de présenter la situation financière de la ville, il est rappelé le contexte économique et réglementaire dans lequel s'inscrivent les discussions budgétaires au titre de l'année 2018. Le rapport d'orientations budgétaires 2018 est donc organisé autour des quatre grandes parties suivantes :

- le contexte général,
- les données statistiques,
- l'analyse de la situation financière,
- les perspectives: orientations budgétaires pour 2018.

Afin d'inscrire ces éléments d'information et d'analyse dans une perspective pluriannuelle, le rapport d'orientations budgétaires 2018 est précédé du projet de programme pluriannuel d'investissement 2017-2020. Le projet initial a été revu du fait des dernières élections de février 2017.

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2017-2020

Le total des investissements, hors remboursement du capital de la dette, s'élève au 31 décembre 2017 à 10 777 120 € et se décompose de la manière suivante : 2 966 000 € pour les investissements récurrents (entretien du patrimoine, acquisitions de matériel...) et de 7 811 120 € pour les projets. Les travaux seront impactés sur la période 2017/2020 de 658 120 € par les travaux obligatoires de mises aux normes en matière d'accessibilité.

A l'enveloppe budgétaire globale du Programme Pluriannuel d'Investissement, il convient d'ajouter le remboursement du capital de la dette. Le niveau du remboursement du capital de la dette d'ici 2020 est conditionné par :

- l'encours de dette existant à ce jour : le remboursement de capital de 3 093 905 € pour la période 2017-2020
- les nouveaux emprunts sur la période 2017-2020

L'objectif de maîtrise des dépenses tient compte de deux contraintes qui n'existaient pas il y a encore quelques années :

- le poids d'une dette jeune (contractée pour l'essentiel entre 2011 et 2014) et toujours élevée, en dépit du non recours à l'emprunt depuis 2015. Ce qui est consacré au remboursement du capital de la dette ne peut pas l'être au financement de nouveaux projets,
- le cumul, depuis 2014, de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat s'élève au 31 décembre 2017 à 1 435 099 €.

Cette perte importante de recettes pèse lourdement sur le niveau d'épargne nette de la commune, donc sur l'autofinancement.

Par ailleurs, il faut noter que, par mesure de précaution, ce scénario n'intègre pas des recettes d'investissement potentielles qui, au stade actuel de la programmation, ne peuvent pas être calculées avec précision ni même garanties. Celles-ci seront systématiquement recherchées :

- les subventions d'équipement (département, Région, Etat, CAF, fonds européens...),
- les produits de cessions.

Ces recettes permettraient soit de réduire le recours à l'emprunt et d'accélérer le désendettement de la commune, soit de répondre à des besoins d'investissement complémentaires.

Ce Programme Pluriannuel d'Investissement, détaillé ci-après, prend en compte à la fois de nouveaux équipements et des travaux d'amélioration des équipements existants.

Les projets pour des opérations de rénovation lourde et/ou d'amélioration des équipements existants seront priorisés, répondant à un objectif politique et tenant compte des capacités financières de la ville. Il sera recherché la rationalisation de l'usage des équipements, la recherche d'économies d'énergie, la mutualisation des utilisations afin de contenir autant que possible les surfaces du patrimoine communal, dans le souci de maîtriser ici aussi les dépenses de fonctionnement (énergie, eau, nettoyage) et l'amélioration de l'accessibilité.

PPI 2017 - 2020

ANNEES / réalisés-prévisionnels	AFFAIRES SCOLAIRES	MONTANT	AFFAIRES CULTURELLES	MONTANT	JEUNESSE - ENFANCE	MONTANT	SPORTS	MONTANT	DIVERS 0-20	MONTANT	TOTAL GLOBAL	TRVX RECUR-RENTS	TOTAL INVESTISSEMENT	
2017 - montants réalisés							Réfection Salle Jean Kergoat	619 263 €			619 263 €			
							Vestiaires Kerlaurent : solde	876 721 €			876 721 €			
							Vestiaires de Pontanné	12 016 €			12 016 €			
			0 €		0 €			1 508 000 €		Trvx accessibilité	16 000 €	16 000 €		
2018 - montants prévisionnels										Trvx accessibilité	255 400 €	255 400 €		
										Réserv. Foncières	200 000 €	200 000 €		
							salle tennis-M.O.	75 000 €			75 000 €			
							Travx salle J. Kergoat - 2e tranche	780 000 €			780 000 €			
			10 000 €								10 000 €			
		10 000 €		0 €		0 €		855 000 €		455 400 €	1 320 400 €	750 000 €	2 070 400 €	
2019 - montants prévisionnels							Salle de Tennis	1 000 000 €			1 000 000 €			
							City-stade	80 000 €			80 000 €			
							toiture + isolation + éclair. Kerlaurent	500 000 €			500 000,00 €			
										Réserv. Foncières	200 000 €	200 000 €		
										Trvx accessibilité	172 000 €	172 000 €		
												100 000 €		
		0 €		100 000 €		0 €		1 580 000 €		372 000 €	2 052 000 €	750 000 €	2 802 000 €	
2020 - montants prévisionnels										Trvx toiture église	700 000 €	700 000,00 €		
							Salle de Tennis	1 000 000 €			1 000 000,00 €			
										Réserv. Foncières	200 000,00 €	200 000,00 €		
			200 000 €								200 000,00 €			
											100 000,00 €			
											Trvx accessibilité	214 720,00 €	214 720,00 €	
			500 000,00 €					Voir mutualisation				500 000,00 €		
		700 000,00 €		100 000,00 €		0,00 €		1 000 000,00 €		1 114 720,00 €	2 914 720,00 €	750 000 €	3 664 720 €	
TOTAL		710 000 €		200 000 €		0,00 €		4 943 000 €		1 958 120 €	7 811 120 €		10 777 120 €	

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I) UN CONTEXTE GENERAL DE RIGUEUR

Le contexte économique et les orientations nationales

Malgré le gel de la baisse des dotations, le projet de loi de finances pour 2018 inquiète les élus locaux. En cause, les 13 milliards d'économies attendues d'ici à 2022, la suppression partielle de la taxe d'habitation mais aussi le souci de l'État de contractualiser la réduction des dépenses avec les collectivités.

« *Il faut accélérer la transformation économique de la France en profitant d'une conjoncture plus favorable* ». Tel est le message qu'a voulu faire passer Bruno Le Maire, lors de la présentation à la presse du projet de loi de finances (PLF) le 27 septembre, pour justifier les choix budgétaires pour 2018 et la trajectoire de finances publiques 2018-2022.

Les chiffres sont drastiques : pas de création de postes dans l'éducation nationale, ni dans l'enseignement supérieur, une réduction de 1 450 postes au ministère de l'action et des comptes publics, de 828 postes pour la transition écologique et solidaire. Les efforts se concentrent sur la justice (+ 1 000 postes), l'intérieur (+ 1 420) et les armées (+ 518).

L'État réclame aux collectivités un effort d'économies de 13 Md€ sur le quinquennat. Une demande qui a déclenché « un concert unanime » de critiques de la part des élus membres du comité des finances locales. Pour le président de cette instance, André Laignel, « si cela devait se mettre en œuvre, y compris sous forme tendancielle, cela porterait un nouveau coup à l'investissement et induirait obligatoirement un affaiblissement des services publics locaux ». La baisse sera calculée par rapport à la tendance d'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités. Il s'agit de ramener le taux de 2 % à 1,2 %. La méthode s'appuiera sur une contractualisation avec les 319 plus grandes collectivités, qui concentrent 2/3 des dépenses totales de fonctionnement des collectivités. Ces contrats prévoient une baisse tendancielle des dépenses de fonctionnement et une amélioration de l'autofinancement.

On ne sait pas ce qu'il adviendra si une de ces collectivités refuse le contrat proposé par le préfet, voire si elle refuse le principe même du contrat. Les communes de plus de 10 000 habitants et les communautés de plus de 50 000 habitants se verront appliquer une « règle d'or renforcée » calée sur l'idée d'un « ratio de bonne gestion » afin que les capacités de désendettement ne soient pas trop lourdes d'ici cinq à six ans, à défaut de quoi la chambre régionale des comptes pourrait être saisie par le préfet.

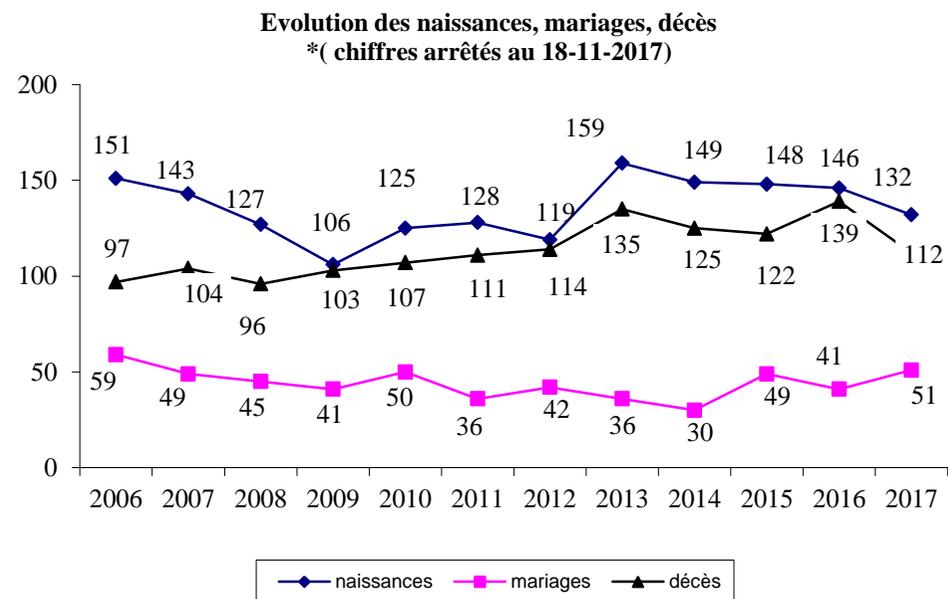
2) STATISTIQUES GENERALES

2-1) Etat civil	page 7
2-2) Urbanisme	pages 8/9
2-3) Vie Scolaire	pages 10/12
2-4) Ressources Humaines	page 13
2-5) Enfance – Jeunesse	pages 14/15
2-6) Vie Sociale	page 16

2-1 ETAT CIVIL

Démographie

ANNEES	NAISSANCES	MARIAGES	PACS	DECES
2006	151	59		97
2007	143	49		104
2008	127	45		96
2009	106	41		103
2010	125	50		107
2011	128	36		111
2012	119	42		114
2013	159	36		135
2014	149	30		125
2015	148	49		122
2016	146	41		139
2017	132	51	8	112

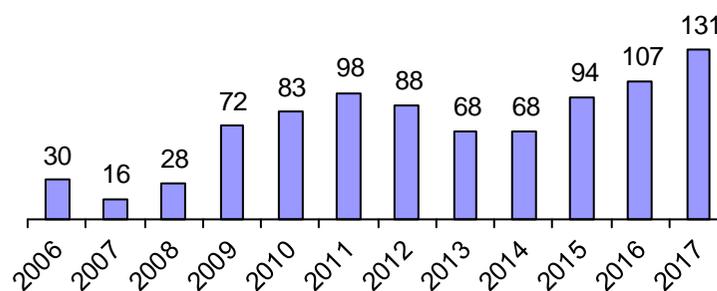


2-2 URBANISME

Permis de construire :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Habitations neuves	30	16	28	72	83	98	88	68	68	94	107	131
Modificatifs d'habitations	7	10	25	10	16	18	40	36	33	18	7	28
Extensions d'habitations	34	31	37	31	25	28	29	11	13	14	15	10
Rénovations d'habitations	4	-	1	2	0	2	2	4	4	7	2	1
Bâtiments à vocation économique (bâtiments industriels, commerciaux, agricoles, serres, bâtiments de loisirs, culture, médical, bureaux)	25	34	23	21	36	26	28	14	19	38	39	24
TOTAUX	100	91	114	136	160	172	187	133	137	171	170	194

**Evolution des demandes de permis de construire
des habitations neuves**

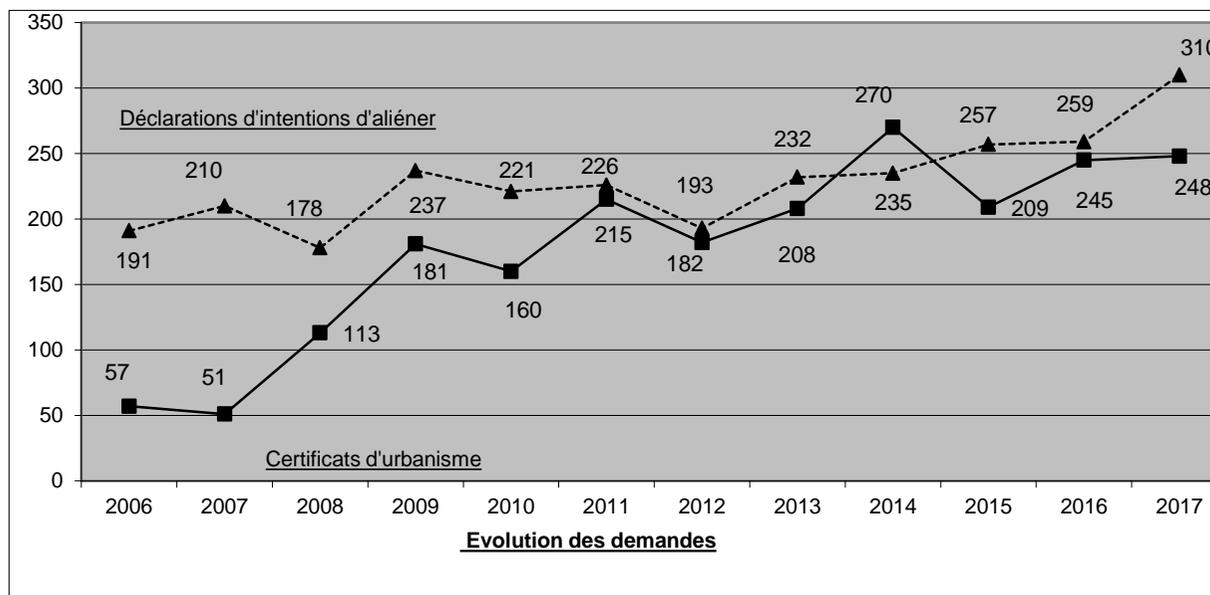


Certificats d'urbanisme

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
57	51	113	181	160	215	182	208	270	209	245	248

Déclarations d'intentions d'aliéner

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
191	210	178	237	221	226	193	232	235	257	259	310



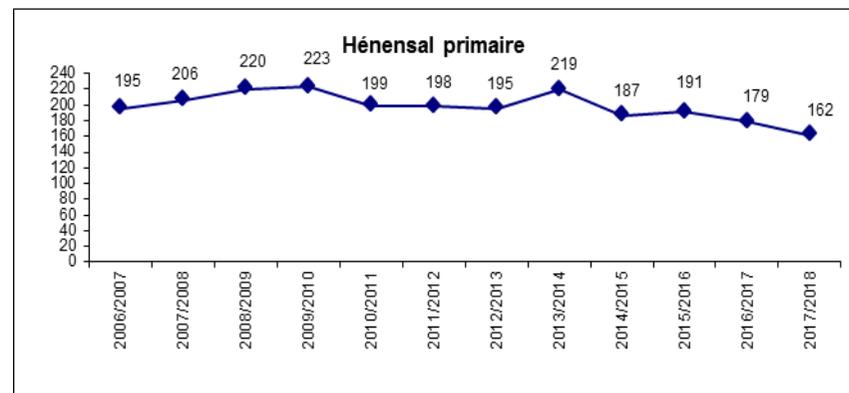
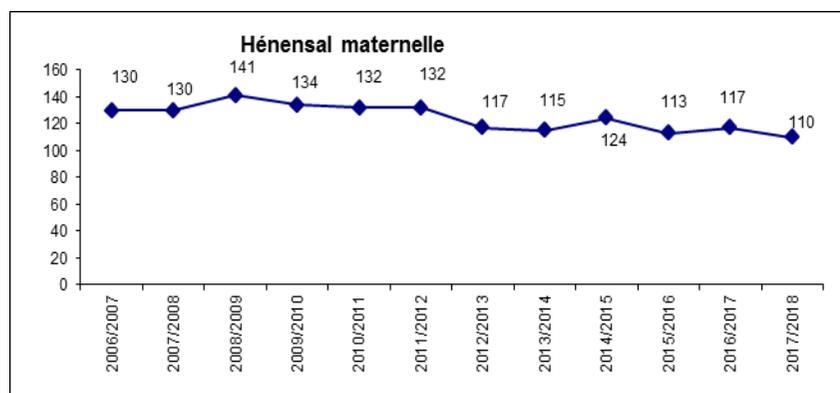
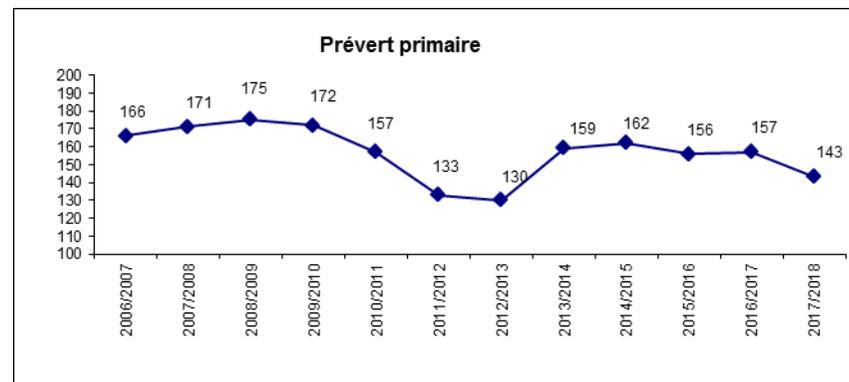
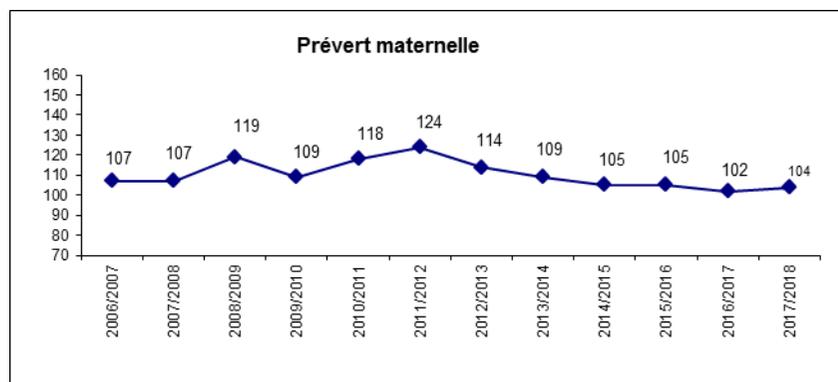
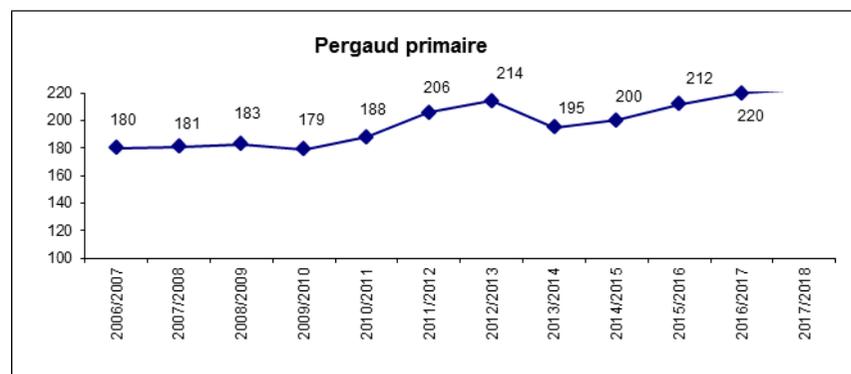
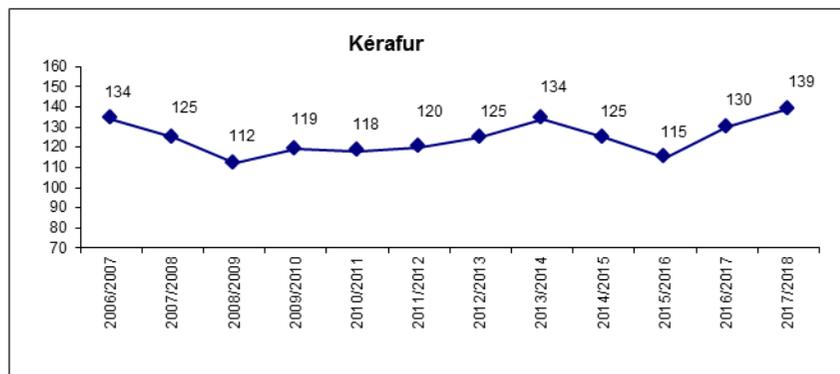
2-3 VIE SCOLAIRE

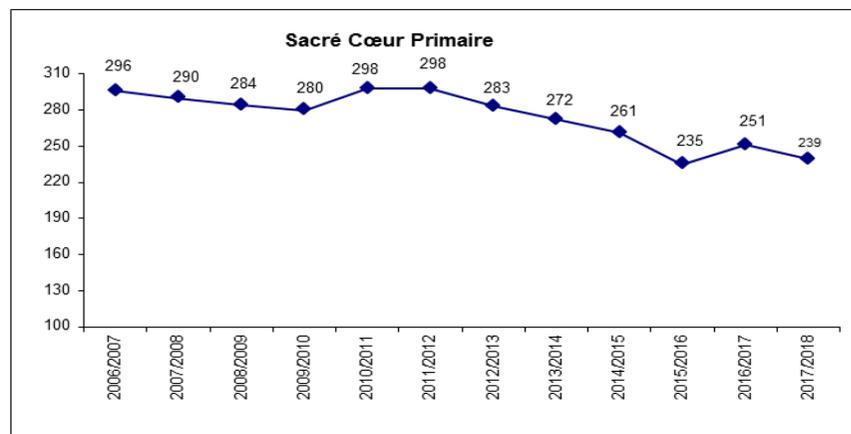
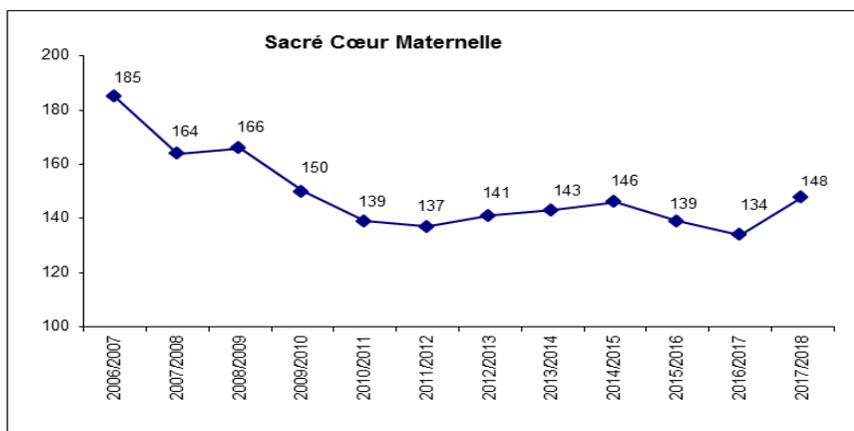
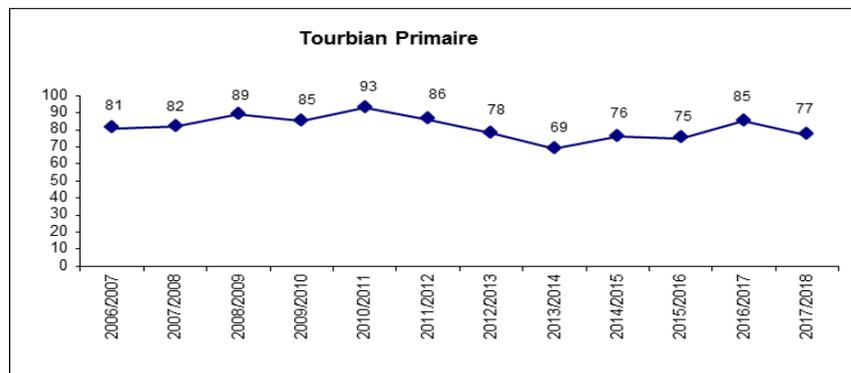
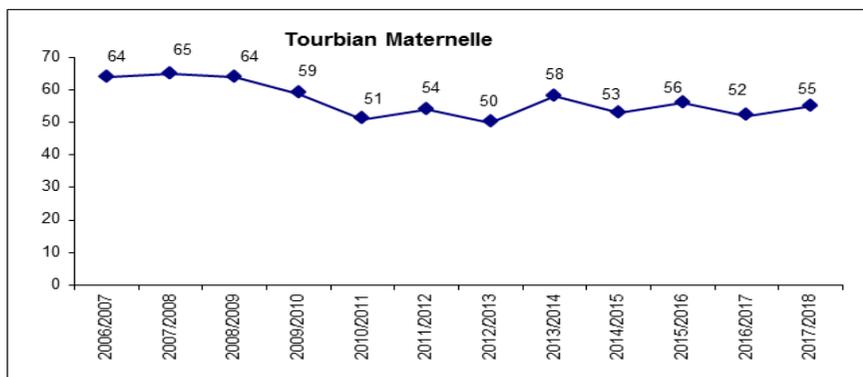
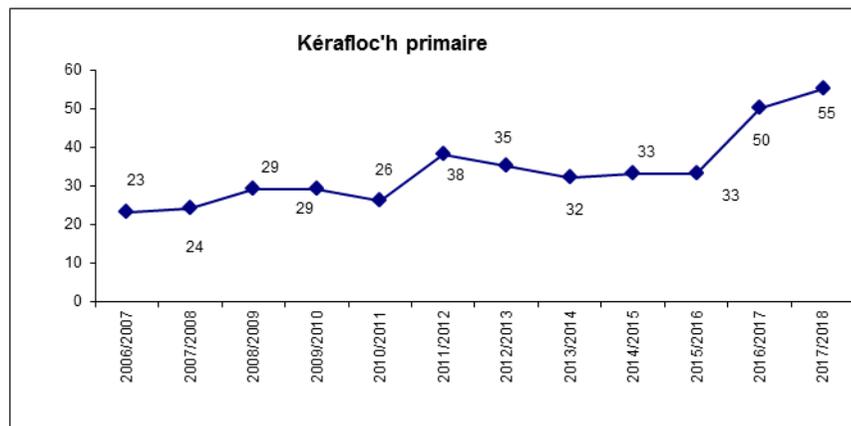
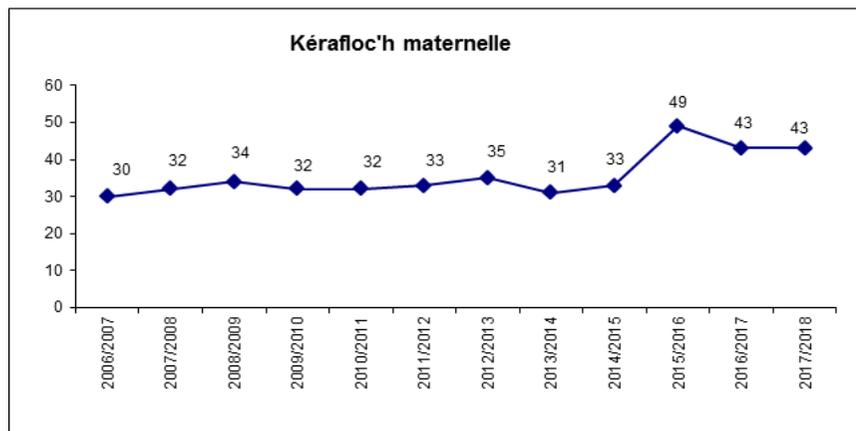
FREQUENTATIONS DES SERVICES PERISCOLAIRES

CANTINES	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017	
	<i>nombre repas</i>	<i>Moy. jour</i>												
Pergaud Primaire	20798	151	22610	160	22175	157	21449	153	22985	167	23795	171	25347	179
Kérafur Maternelle	10018	73	10740	76	11686	83	12453	89	11823	86	11634	84	12506	88
Prévert Prim/Mat.	25538	185	25639	182	25781	183	26367	188	26119	189	25418	183	25708	181
GS Hénensal	29657	215	30796	218	32097	228	31762	227	29399	213	27460	199	27883	196
GS Kérafloc'h	6164	45	6746	48	6358	45	6307	45	6945	50	9294	67	10174	75
TOTAL REPAS	92 175	669	96 531	684	98 097	696	98 338	702	97 271	705	97 602	704	102 158	719

GARDERIES	2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016	
	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>	<i>matin</i>	<i>soir</i>
Pergaud Primaire	2622	4174	2293	3675	2725	3463	2713	4000	2787	4773	2424	4620	2624	5167
Kérafur Maternelle	1951	3490	2535	3578	2861	3736	2267	4273	1568	5251	1712	4214	1719	3807
Prévert Maternelle	2739	3371	2579	3634	2937	4001	2946	3791	2604	4123	2622	3592	3013	3635
Prévert Primaire	3396	3504	3288	4120	4009	4338	4331	6242	4450	5173	4385	4906	4668	5141
Hénensal	3163	3840	3410	4033	4310	5729	4096	5861	4410	8382	4963	7157	5106	6870
Kérafloc'h	1770	1531	2204	2160	2461	2365	2584	3632	2482	3997	2398	3560	2547	4117
TOTAL	15 641	19 910	16 309	21 200	19 303	23 632	18 937	27 799	18301	31699	18504	28049	19677	28737

Les effectifs scolaires





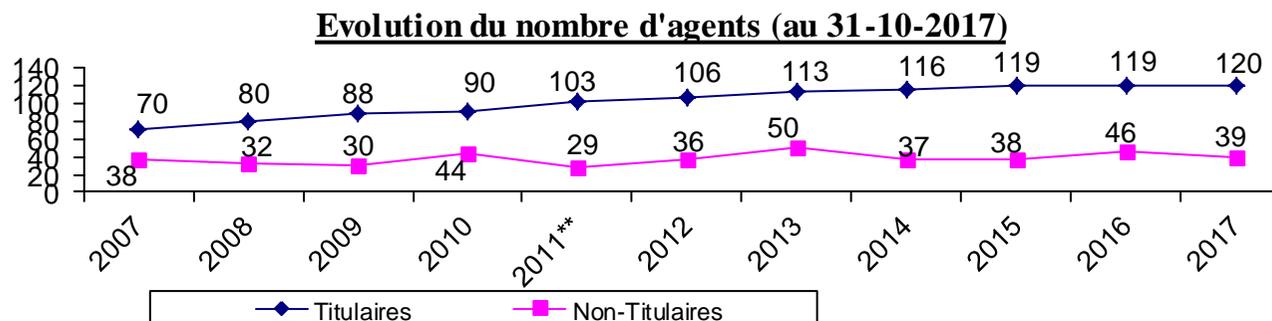
2-4 RESSOURCES HUMAINES

Temps de travail d'un ETP : 35 h/semaine

	2007	2008	2009	2010	2011*	2012	2013 Effectifs / ETP	2014 Effectifs / ETP	2015 Effectifs / ETP	2016** Effectifs / ETP	2017 Effectifs / ETP
Titulaires	70	80	88	90	103	106	113/104	116/107	119/111	119/112,79	120/112,91
Non-Titulaires	38	32	30	44	29	36	50/31	37/24	38/23	46/27,55	39/20,74
Emplois aidés/apprentis	0	0	1	0	0	0	3/3	3/3	3/3	1/1	1/1
TOTAL	108	112	119	134	132	142	166/138	156/134	159/135	166/141,34	160/134,65

* Titularisation personnel Maison de l'Enfance au 01-01-2011

** En 2016, la différence des ETP non-titulaires s'explique par les nombreux remplacements de titulaires en maladie.



2-5 ENFANCE – JEUNESSE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre total enfants	656	742	781	681	668	708	730	696
Enfants – de 6 ans	338	434	311	371	348	339	369	361

Maison des Jeunes / Pré-Ados

Nombre de jeunes accueillis	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	265	298	323	301	268	260	256	186

Eveil sportif

Année	Centre Ville					*Coataudon				Total
	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	Total	5 ans	6 ans	7 ans	Total	
2010	-	30	19	4	53	12	10	2	24	77
2011	-	35	22	0	57	19	13	3	35	92
2012	-	30	20	6	56	20	12	2	34	90
2013	-	36	22	4	62	-	-	-	-	-
2014	-	41	17	3	61	-	-	-	-	-
2015	-	43	9	1	53	-	-	-	-	-
2016	-	26	26	4	56	-	-	-	-	-
2017	16	40	14	-	70					

*il n'y a plus de séance à Coataudon

Accompagnement scolaire

Groupes scolaires	NOMBRE D'ENFANTS DIFFERENTS					
	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
GS Prévert	26	30	21	20	18	16
GS Pergaud	14	17	13	19	9	9
GS Kérafloc'h	12	9	5	9	11	7
GS Hénensal	16	20	18	23	18	14
TOTAL	68	76	57	62	56	46
Nombre bénévoles	17	17	17	17	18	16
Nombre animateurs	6	6	7	8	8	8

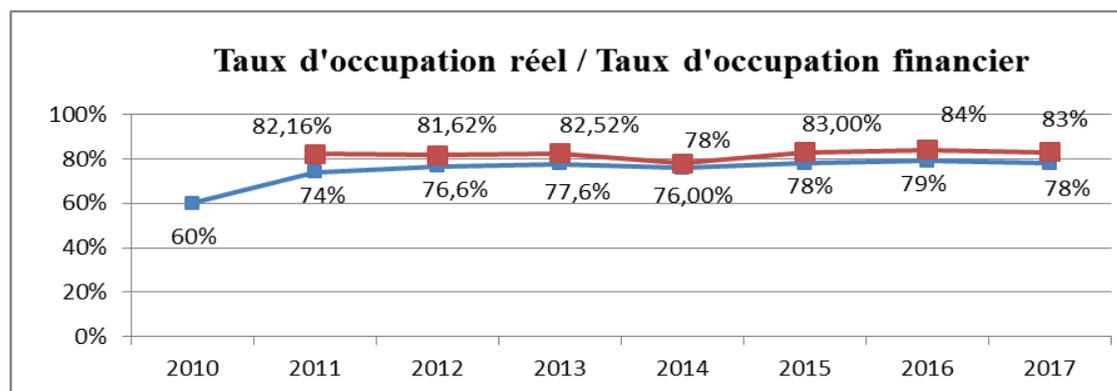
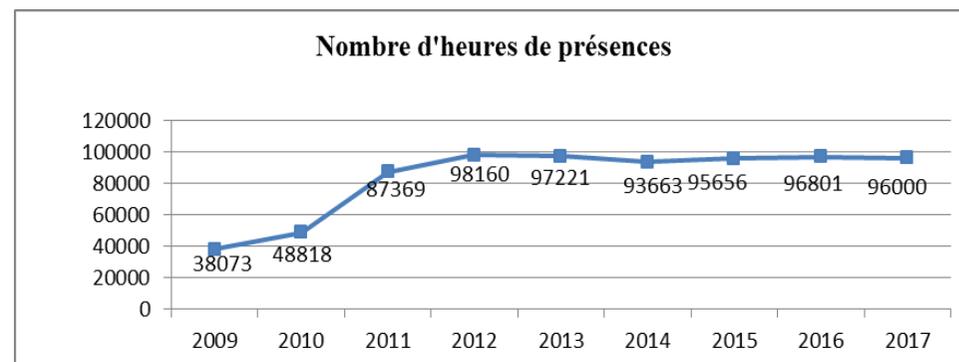
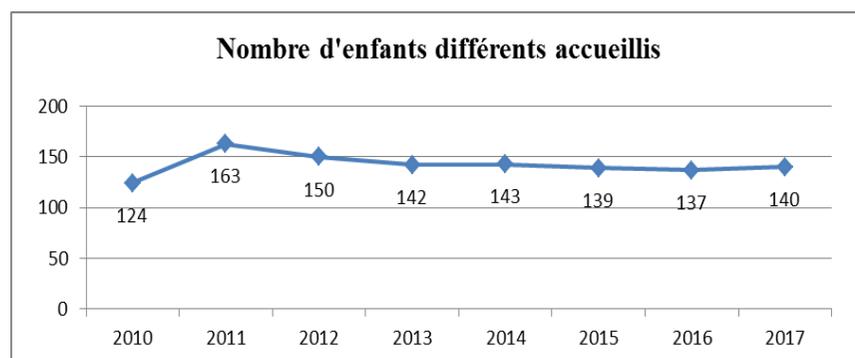
Temps d'accueil périscolaire

	2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Mater.	Elément.	Mater.	Elément.	Mater.	Elément.	Mater.	Elément.
enfants scolarisés	367	596	382	592	392	606	383	599
enfants participant	296	557	317	557	332	565	333	568
Taux fréquentation - %	80,60	93,50	82,98	94,09	84,72	93,20	86,94	94,82
Taux d'encadrement (animateur/enfants)	11	16	10,5	16,3	10,7	16,7	11,1	16,7
animateurs diff.	43		44		44		44	
Temps d'activités/semaine	3 h		3 h		3 h		3 h	

Maison de l'Enfance

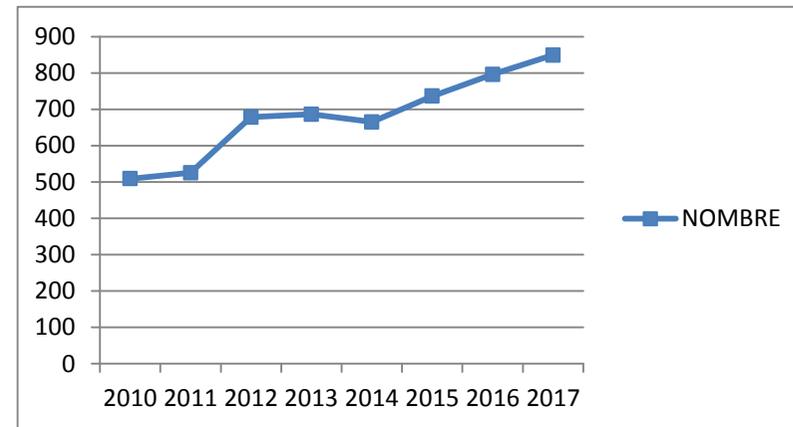
- Municipalisation au 1er janvier 2008 (24 places)
- Augmentation de la capacité d'accueil :
 - 51 places au 1^{er} septembre 2010
 - 57 places au 1^{er} septembre 2011

FREQUENTATION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'enfants accueillis	124	163	150	142	143	139	137	140
Taux d'occupation réel (en %)	60	74	76.6	77.6	76	78	79	78
Nombre d'heures de présence	48818	87369	98160	97221	93663	95656	96801	96000
Taux d'occupation financier (%)	/	81.16	81.62	82.52	78	83	84	83

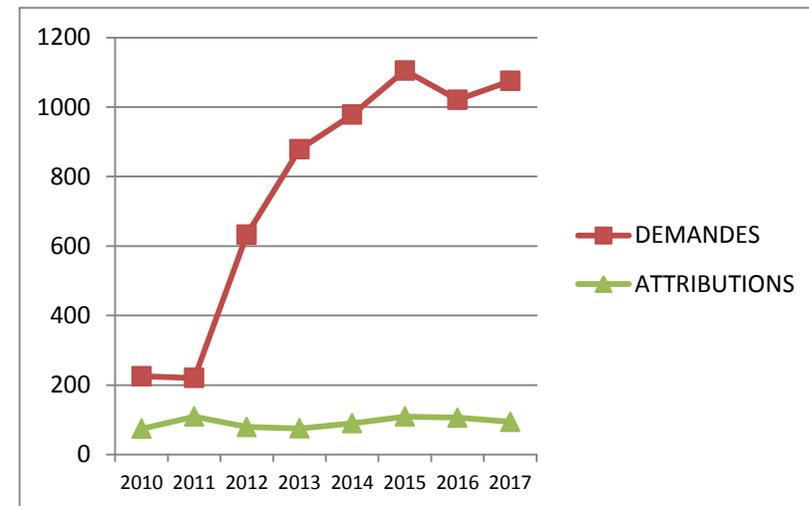


2-6 VIE SOCIALE

DEMANDEURS D'EMPLOI	
Année	Nombre
2010	509
2011	525
2012	678
2013	686
2014	665
2015	736
2016	796
2017	849



DEMANDES DE LOGEMENTS		
Année	Demandes	Attributions
2010	225	74
2011	220	109
2012	633	79
2013	878 / 600 / 90	75
2014	978 / 688 / 115	90
2015	1105 / 771 / 106	109
2016	1021 / 729 / 116	106
2017	1075 / 738 / 99	94



Commentaire : * 1075 : nombre total de dossiers déposés auprès des bailleurs sociaux dont 738 habitants de Brest métropole et 99 Guipavasiens

L'année 2017 montre une nette augmentation des demandeurs d'emploi sur la commune. Les demandes de logements sont également plus importantes tandis que les attributions sont inférieures à 2015 et 2016.

III) SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

3-1) Epargne et autofinancement	pages 18/19
3-2) Dette	pages 20/21
3-3) Dépenses de personnel	page 22
3-4) Fiscalité	pages 23/26
3-5) Ratios budgétaires	page 27
3-6) Dotations	Page 28

3-1 EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT

L'analyse rétrospective permet de mettre en évidence, sur la période 2005-2017, les grandes tendances d'évolution des recettes et des dépenses ainsi que des grands équilibres fondamentaux, au travers de l'étude des principaux indicateurs de gestion : épargne de gestion, autofinancement net, endettement.

EPARGNE ET AUTOFINANCEMENT (K€)

En 2007, l'Epargne Nette tient compte de la vente à la société SNC ALTA CRP Guipavas de plusieurs terrains pour une valeur de 1 504 569 €.

(1) RRF = recettes réelles de fonctionnement

(2) DRF = dépenses réelles de fonctionnement

*Prévisionnel au 20-11-2017

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
RRF ⁽¹⁾ (hors intérêts récupérables)	7 347	7 505	**9466	8595	9068	9872	10479	11330	11622	12148	12283	12025	12 149
moins DRF ⁽²⁾ (hors intérêts)	5 649	5 941	6347	7248	7728	8043	8718	9096	9927	10334	10417	10258	10 595
= Epargne de Gestion	1 698	1 564	3119	1347	1340	1829	1761	2234	1695	1814	1866	1767	1 554
- intérêts	72	78	79	69	107	148	157	172	263	373	362	332	304
= Epargne Brute	1 625	1 486	3040	1278	1233	1680	1604	2062	1432	1441	1504	1435	1250
- capital	270	291	302	261	320	372	331	382	505	739	795	801	763
= Epargne Nette ou Autofinancement	1 355	1 195	2738	1016	912	1307	1273	1680	927	702	709	634	487

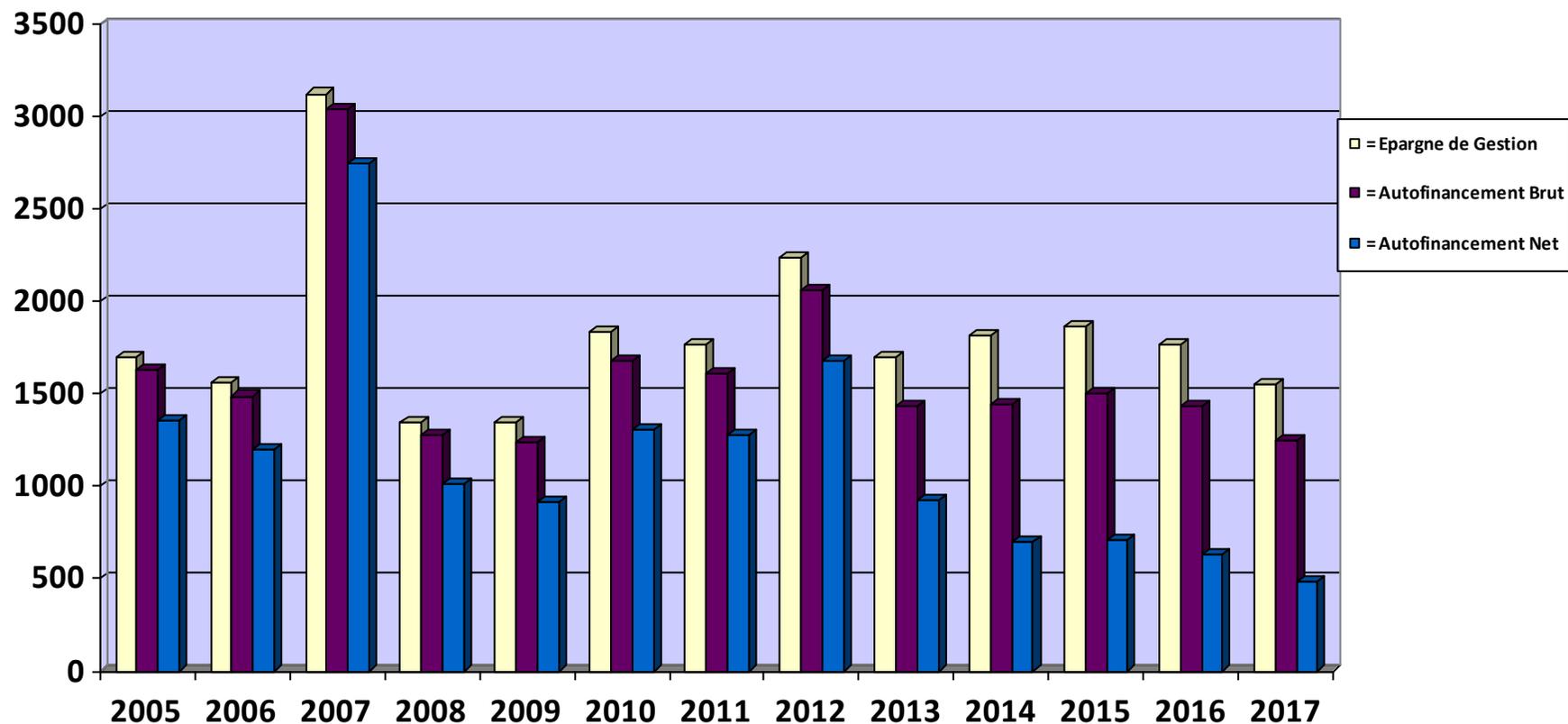
L'épargne de gestion pour 2017, correspondant au solde des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts des emprunts, est égale à 1 554 297,99 €, ce qui représente 12,79 % des produits réels de fonctionnement.

L'épargne brute, obtenue à partir de l'épargne de gestion après déduction des intérêts de la dette, est égale à 1 250 313,19 €, soit 10,29 % des produits de fonctionnement.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement, obtenue à partir de l'épargne brute après déduction du remboursement du capital de la dette, représente le volume dégagé sur la section de fonctionnement pour le financement de l'investissement. Elle s'élève en 2017 à 486 984,23 €. Ce résultat tient compte de la baisse cumulée de la DGF (1 746 214 € depuis 2011 et 1 435 099 € depuis 2014) et de la suppression de la DSU depuis cette année.

Observations : Depuis 2015, les indicatifs ne tiennent pas compte du montant relatif à l'affectation de résultat N-1 en section de fonctionnement (soit 350 000 € en 2017) : le calcul se basant uniquement sur le résultat des écritures strictes de l'exercice. Par contre, en 2015, les dépenses réelles de fonctionnement englobaient une écriture spécifique pour provision correspondant à un titre de recette de 2014 de 168 000 €, non recouvré à ce jour.

EVOLUTION COMPAREE
DE
L'EPARGNE DE GESTION ET DE L'AUTOFINANCEMENT(K€)



3-2 DETTE

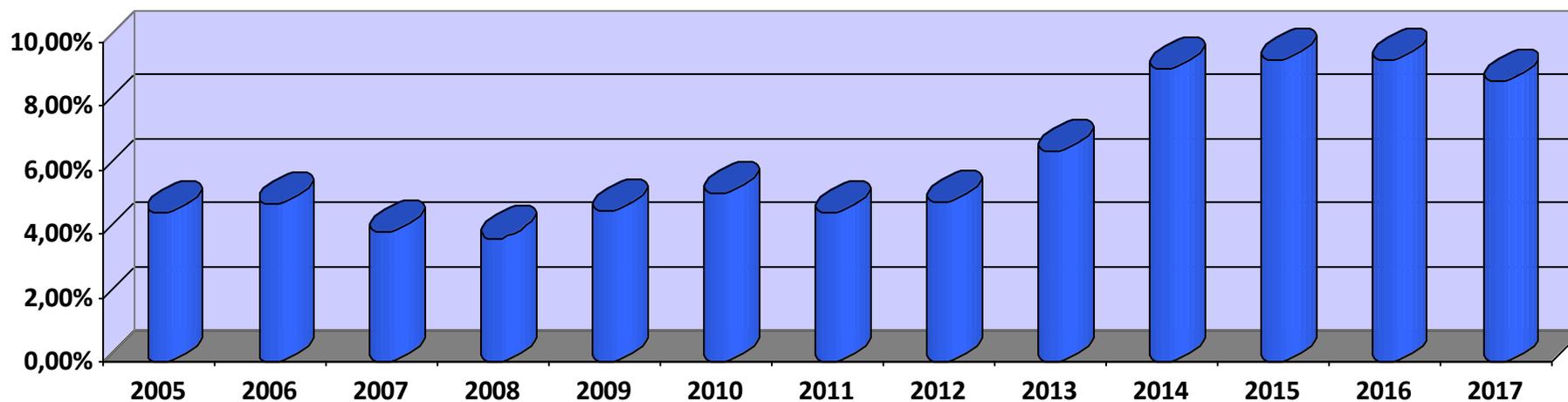
EVOLUTION DE L'ANNUITE (EN K€)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ANNUITE	343	369	383	333	428	521	488	554	768	1112	1157	1 133	1 067
DONT INTERETS	72	77	80	72	107	148	158	172	263	373	362	332	304
DONT CAPITAL	270	292	303	261	321	372	330	382	505	739	795	801	763
% Annuité/RRF	4,67 %	4,93 %	4,05 %	3,88 %	4,72 %	5,28 %	4,66 %	4,89 %	6,61%	9,15%	9,42%	9,43%	8,79

L'encours estimé de la dette au 31 décembre 2017 est de 7 809 104.39 €. Le montant de l'annuité s'élève à 1 067 313.73 € dont 763 328,96 € de capital et 303 984,80 € d'intérêts et représente 8,79 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice, contre 9,43 % au 31 décembre 2016.

RAPPEL : Les recettes réelles de fonctionnement ne tiennent pas compte de l'affectation du résultat N-1 (350 000 € en 2017).

ANNUITE/RRF



RATIO DE DESENDETTEMENT

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

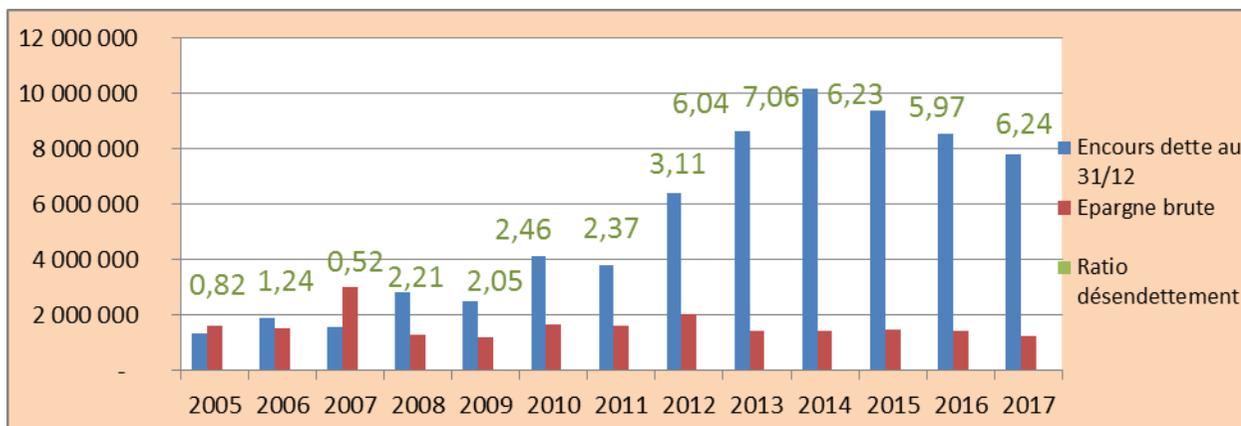
La commune n'envisage pas de faire appel à l'emprunt d'ici fin 2017 et continue de maîtriser la section de fonctionnement. Le ratio de désendettement se maintient donc et est nettement inférieur aux prévisions de l'audit financier qui l'évaluait à 10,7 ans.

RAPPEL : L'affectation de résultat N-1 en section de fonctionnement pour un montant de 350 000 € n'est pas comptabilisée dans les recettes réelles de fonctionnement pour le calcul des ratios. En 2015, les dépenses réelles de fonctionnement comprennent un montant de 168 000 € comme provision pour recette incertaine (titre de 2014 d'un même montant).

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue donc comme suit :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours dette au 31/12	1 324 969	1 882 879	1 580 037	2 818 604	2 497 825	4 125 419	3 794 876	6 413 006	8 658 257	10 168 892	9 373 697	8 572 433	7 809 104
Epargne brute	1 625 602	1 519 068	3 038 528	1 275 076	1 219 848	1 676 391	1 603 718	2 062 550	1 432 769	1 441 032	1 503 862	1 435 015	1 251 213
Ratio désendettement - années	0,82	1,24	0,52	2,21	2,05	2,46	2,36	3,11	6,04	7,06	6,23	5,97	6,24
Ann. dette/Epargne Gestion-%	19,79	23,15	12,29	24,76	32,24	28,55	27,72	24,78	45,27	61,31	62,03	64,14	68,63

EVOLUTION DU RATIO DE DESENDETTEMENT



3-3 DEPENSES DE PERSONNEL

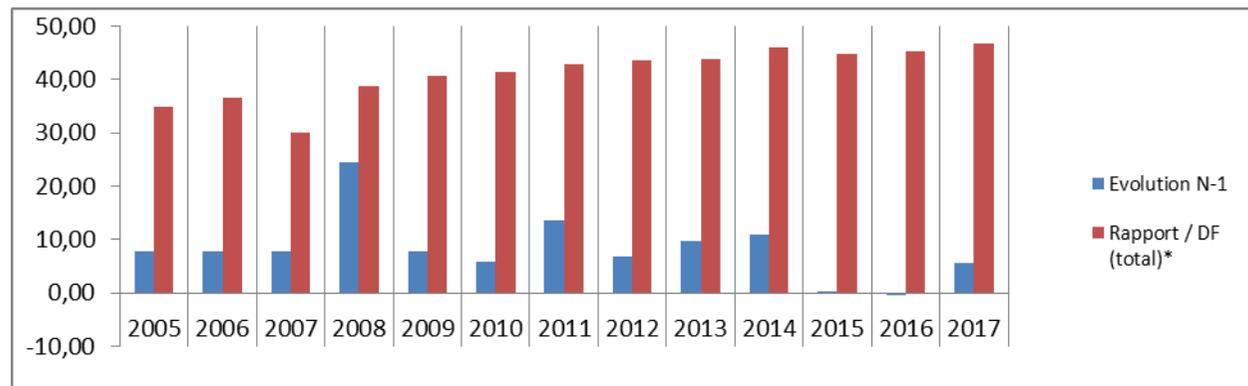
Les charges de personnel représentent pour 2017 un montant prévisionnel réalisé de 5 392 000 €, soit 46,84 % des charges de fonctionnement. Pour rappel, le montant prévisionnel budgété était de 5 597 700 €. Pour les années 2018 et suivantes, l'objectif est de stabiliser les effectifs, ainsi que la masse salariale, l'instauration du nouveau dispositif indemnitaire (RIFSEEP) n'ayant pas d'impact budgétaire puisque les montants précédemment versés seront reconduits.

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL (en K€)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FRAIS DE PERSONNEL (moins remboursements)	2 101	2 263	2439	3037	3276	3472	3 942	4 213	4 623	5 131	5 132	5 106	5 392
Evolution	7,80 %	7,71 %	7,78 %	24,52 %	7,87 %	5,98 %	13,54 %	6,87 %	9,73 %	10,99 %	0,03 %	-0,51 %	5,60 %
<u>% des Dépenses totales de Fonctionnement</u>	34,89 %	36,51 %	30,05 %	38,71 %	40,74 %	41,33 %	42,97 %	43,55 %	43,76 %	45,94 %	44,89 %	45,39 %	46,84 %

Le % des dépenses de personnel est calculé sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Les taux indiqués par la Chambre régionale des comptes sont quant à eux basés sur les chapitres 011- 012 (moins les remboursements) - 65 et 66.

2008 : Municipalisation de la mini-crèche au 1^{er} janvier 2008 (11 agents) // **2010** : ouverture de la Maison de l'Enfance en mai et augmentation de la capacité d'accueil en septembre // **2011** : Maison de l'Enfance : année complète // **2013** : 8 agents affectés à l'Awena en cours d'année (dont 7 créations de postes) et mise en place à la rentrée scolaire 2013/2014 des Temps d'accueil Périscolaire (4 mois) // **2014** : Effectifs en année pleine pour l'Awena et les Temps d'Accueil Périscolaire (avec une réorganisation à la rentrée scolaire de septembre) et revalorisation du régime indemnitaire // **2015** : titularisation des encadrants TAP // **2016** : stabilisation // **2017** : Mise en place du PPCR



3-4 FISCALITE

Le produit fiscal à percevoir par la commune en 2017 s'élève au 20 novembre 2017 à 7 503 936 € au titre des impôts ménages et 379 309 € au titre des diverses compensations correspondantes.

BASES ET TAUX D'IMPOSITION

BASES (K€)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TAXE HABITATION	12 680	13 184	13 616	14 130	14638	14847	16489	17353	18186	18514	19649	19329	19660
FONCIER BATI	11 240	11 669	12 202	12 631	15565	16237	16825	17736	19040	20196	21007	21728	22118
FONCIER NON BATI	291	241	244	265	254	252	259	255	258	261	271	271	298

TAUX	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
TAXE HABITATION	18,51	18,51	18,51	18,51	18,51	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07	19,07
FONCIER BATI	15,54	15,54	15,54	15,54	15,54	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47	16,47
FONCIER NON BATI	36,38	36,38	36,38	36,38	36,38	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47	37,47

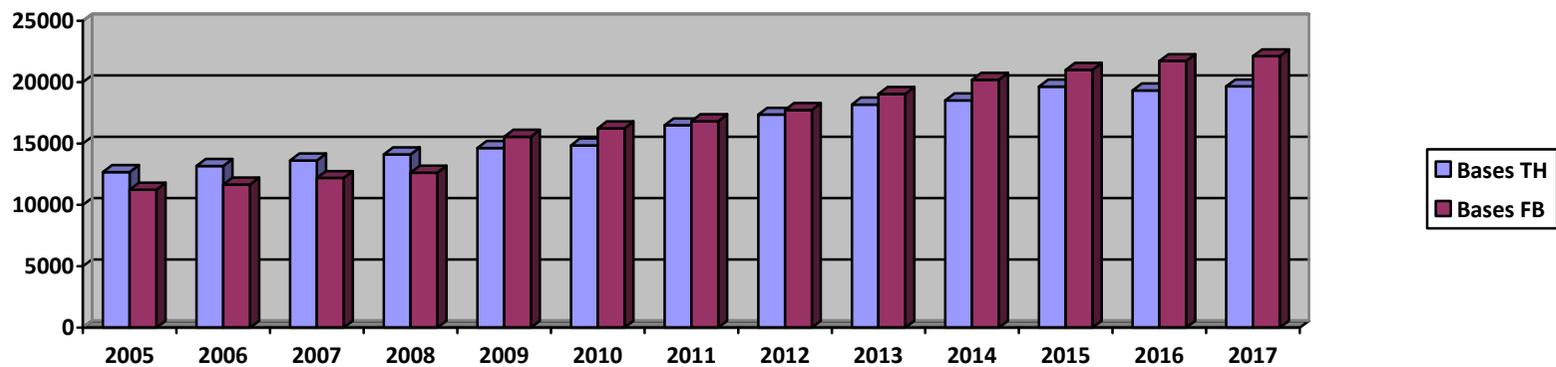
DETAIL DE LA FISCALITE (en K€ courants)

MONTANTS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fiscalité	4 547	4 692	4 867	5 025	5554	5937	6311	6625	7042	7301	7713	7623	7883
dont Produit Fiscal	4 212	4 341	4 505	4 674	5220	5600	5978	6277	6700	6965	7361	7366	7504
dont Compensations Fiscales	335	350	362	350	334	337	332	348	341	336	352	257	379
EVOLUTION TOTALE	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

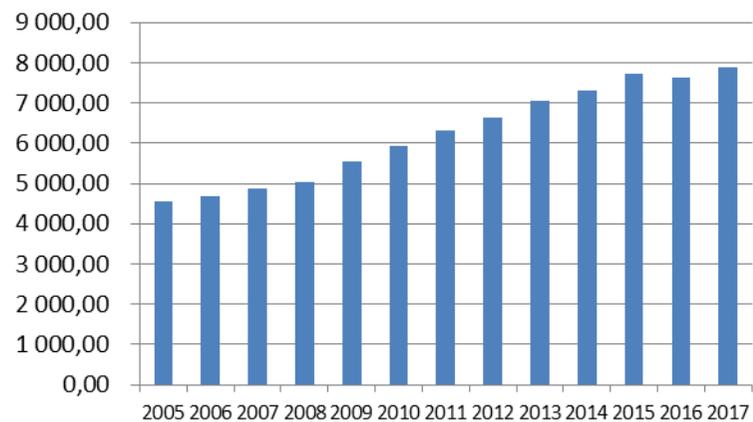
* Pour mémoire, depuis 2004, une nouvelle ventilation de la fiscalité entre Brest métropole et les communes a été mise en place, les taux communaux des impôts ménages s'ajoutant désormais à ceux des communes, sans incidence pour le contribuable.

Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit de valoriser les valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales d'après l'inflation réelle 2017 (à ce jour autour des 1 %) et non pas sur le prévisionnel pour l'exercice à venir. En 2017, 0,4 % ont été appliqués. Malgré cette revalorisation modique des valeurs locatives et la baisse importante cumulée des dotations de l'Etat (depuis 2014 : 1 435 099 € et depuis le début de la baisse de la DGF en 2009 : 1 746 214 €), la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité.

EVOLUTION DES BASES



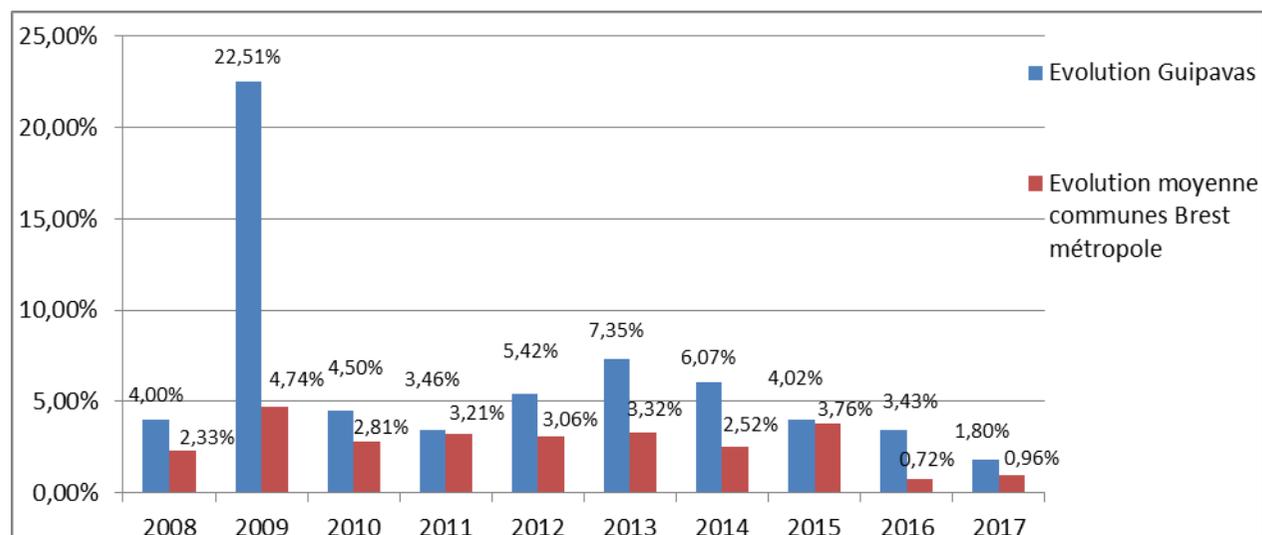
EVOLUTION DES RECETTES FISCALES



EVOLUTION COMPAREE DES BASES DES TAXES FONCIERES SUR LE BATI GUIPAVAS / VILLES DE BREST METROPOLE

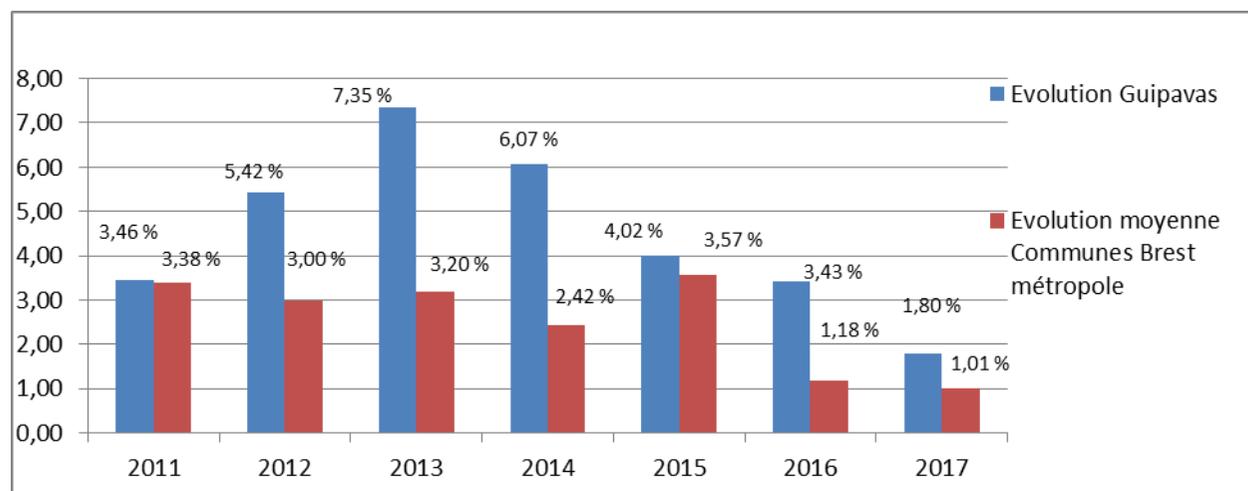
*prévisionnel	2008	N/N-1	2009	N/N-1	2010	N/N-1	2011	N/N-1	2012	N/N-1	2013	N/N-1	2014	N/N-1	2015	N/N-1	2016	N/N-1	2017	N/N-1
BOHARS	2 040 329	2,45%	2 135 370	4,66%	2 202 479	3,14%	2 255 533	2,41%	2 369 560	5,06%	2 459 327	3,27%	2 530 639	2,90%	2 577 177	1,84 %	2 685 000	4,22 %	2 729 000	1,60%
BREST	133 509 287	1,93%	137 899 450	3,29%	141 603 548	2,69%	145 616 463	2,83%	149 356 806	2,57%	153 589 187	2,83%	156 792 927	2,09%	162 842 793	3,86%	162 980 803	0,08%	163 613 000	0,39%
GOUESNOU	5 843 177	2,77%	6 099 165	4,38%	6 227 445	2,10%	6 382 872	2,50%	6 530 543	2,31%	6 789 587	3,97%	6 892 494	1,52%	7 102 299	3,04 %	7 249 520	2,07 %	7 415 000	2,28%
GUILERS	4 381 634	4,83%	4 566 007	4,21%	4 710 677	3,17%	4 941 479	4,90%	5 072 428	2,65%	5 175 162	2,03%	5 374 636	3,86 %	5 681 574	5,71 %	5760 958	1,40 %	5 838 000	1,34%
GUIPAVAS	12 702 324	4,00%	15 561 823	22,51%	16 262 066	4,50%	16 824 995	3,46%	17 736 155	5,42%	19 039 927	7,35%	20 196 158	6,07%	21 007 256	4,02 %	21 727 982	3,43 %	22 118 499	1,80%
LE RELECQ-K.	10 349 226	2,24%	10 663 831	3,04%	10 861 265	1,85%	11 364 853	4,64%	11 715 901	3,09%	12 139 339	3,61%	12 340 842	1,66 %	12 686 729	2,80 %	12 769 094	0,65 %	12 965 000	1,53
PLOUGASTEL-D.	10 300 310	3,04%	10 717 538	4,05%	11 042 857	3,04%	11 526 942	4,38%	11 961 004	3,77%	12 369 871	3,42%	12 655 115	2,31%	13 127 386	3,73 %	13 352 539	1,72 %	13 911 000	4,18%
PLOUZANE	8 125 216	4,01%	8 478 297	4,35%	8 717 011	2,82%	9 177 911	5,29%	9 712 648	5,83%	10 006 177	3,02%	10 361 638	3,55%	10 664 181	2,92%	10 857 261	1,81%	11 081 000	2,06%
T O T A L/moyenne	187 251 503	2,33%	196 121 481	4,74%	201 627 348	2,81%	208 091 048	3,21%	214 455 045	3,06%	221 568 577	3,32%	227 144 509	2,52%	235 689 395	3,76%	237 384 063	0,72%	239 603 000	0,96%

Bases Brest métropole	187 265 724	2,80%	197 060 089	5,23%	202 910 907	2,97%	209 514 537	3,25%	215 923 690	3,06%	223 254 066	3,39%	228 556 812	2,38%	236 755 284	3,59%	238 272 634	0,64%	240 400 000	0,89%
------------------------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------	--------------------	--------------



EVOLUTION COMPAREE DES PRODUITS DE TAXES FONCIERES SUR LE BATI
GUIPAVAS / VILLES DE BREST METROPOLE

ANNEES	2011	% N/N-1	2012	% N/N-1	2013	% N/N-1	2014	% N/N-1	2015	% N/N-1	2016	% N/N-1	2017	% N/N-1
BOHARS	532 757	3,42	559 690	5,06	580 893	3,79	597 737	2,90	608 729	1,84	633 488	4,07	644 590	1,60
BREST	35 428 485	2,83	36 338 511	2,57	37 368 250	2,83	38 147 719	2,09	39 521 946	3,60	39 423703	-0,25	39 708 875	0,39
GOUESNOU	1 306 574	2,50	1 336 802	2,31	1 389 828	3,97	1 410 894	1,52	1 453 841	3,04	1 555 231	6,97	1 593 484	2,38
GUILERS	997 685	4,90	1 024 123	2,65	1 044 865	2,03	1 085 151	3,86	1 147 110	5,71	1 168 143	1,83	1 202 044	2,33
GUIPAVAS	2 771 077	3,46	2 921 145	5,42	3 135 876	7,35	3 326 307	6,07	3 459 895	4,02	3 578 599	3,43	3 642 917	1,80
LE RELECQ-KERHUON	2 372 981	5,60	2 446 280	3,09	2 534 694	3,61	2 576 768	1,66	2 648 989	2,80	2 652595	0,14	2 707 092	1,53
PLOUGASTEL- DAOULAS	2 288 098	4,38	2 374 259	3,77	2 455 419	3,42	2 512 040	2,31	2 605 786	3,73	2 765 127	6,11	2 900 444	4,18
PLOUZANE	2 374 326	8,43	2 512 662	5,83	2 588 598	3,02	2 680 556	3,55	2 758 824	2,92	2 887 794	4,67	2 997 411	3,59
T O T A L - Moyenne	48 071 983	3,38	49 513 472	3,00	51 098 424	3,20	52 337 172	2,42	54 205 119	3,57	54 664 680	0,85	55 396 855	1,01
Produit Brest métropole* (taux 0,17 % en 2016 au lieu de 5,75 % en 2015)	5 823 543	0,00	6 197 011	6,41	6 407 392	3,39	6 559 581	2,38	6 936 930	5,75	6 948 642	0,17	7 043 720	0,89



3-5 RATIOS BUDGETAIRES

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

RRF : recettes réelles de fonctionnement

	2005 (12 862h)	2006 (12862 h)	2007 (12862 h)	2008 (13953 h)	2009 (14193h)	2010 (14193h)	2011 (14193)	2012 (13933)	2013 (13845)	2014 (13909)	2015 (14052)	2016 (14392)	2017 (14502)
Dépenses réelles fonctionnement / population	444	467	499	521	553	577	625	665	739	770	768	734	751
Produit des impositions directes / population	327	337	353	337	367	398	424	456	485	501	524	515	517
Recettes réelles fonctionnement / population	571	583	735	616	639	696	738	813	839	873	874	835	838
Dépenses d'équipement / population	207	174	209	175	179	199	277	376	390	260	78	76	155
Encours de la dette / population	106	146	122	202	176	291	267	460	625	731	667	596	538
DGF / population	101	103	105	104	129	125	120	124	122	116	95	75	64
Dépenses de personnel / DRF	35,09%	35,96%	37,70%	40,84 %	41,78%	42,37%	44,42%	45,50%	45,18%	48,53 %	47,55	48,23	49,48
*Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	1,06	1,05	1,05	1,04	1,02	1,05	1,00	0,73	0,82%	0,91%	1	0,88%	0,83%
DRF + remboursement dette en capital / RRF	81,56%	84,09%	71,09%	88,17%	90,44%	86,77%	87,84%	85,11%	92,37%	94,15 %	94,16	94,70	95,97
Dépenses d'équipement brut / RRF	36,29%	29,84%	28,48%	28,50%	27,99%	28,58%	37,54%	46,31%	46,47%	29,88 %	8,75 %	9,04	18,55
Encours de la dette / RRF	18,71%	25,09%	16,69%	32,79%	27,54%	41,79%	36,21%	56,60%	74,49%	83,71 %	76,31	71,29 %	64,27 %

*Recettes fiscales / potentiel fiscal : ce ratio mesure le niveau de pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables.

3-6 LES DOTATIONS

Les Dotations

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) forfaitaire**

Le montant perçu pour 2017 s'élève à 876 076 € contre 1 011 985 € en 2016. Il se décompose de la manière suivante :

- une dotation forfaitaire 2016 retraitée de 1 011 985 €
- une part dynamique de population de + 10 982 € contre + 33 623 € en 2016
- un écrêtement de – 46 970 € contre – 36 268 € en 2016
- une contribution de la commune au redressement des finances publiques de – 99 921 € contre -194 298 € en 2016

- **La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) s'élève à 55 139 € (contre 61 265 € en 2016). La commune ne perçoit plus de Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) depuis 2016. En 2015, un montant de 65 139 € (contre 130 277 € en 2014) avait été attribué.**

En 2018, selon le projet de loi de finances, la Dotation Globale de Fonctionnement devrait se stabiliser.

- **Le Fonds de Compensation de TVA**

La commune a perçu en 2017, au titre des dépenses de l'exercice 2016, un montant de 180 834,08 € dont 168 351,54 € pour la partie investissement et 12 482,54 € sur les dépenses de fonctionnement qui font l'objet d'un reversement depuis le 1^{er} janvier 2016 selon les dispositions de la loi de finances 2016 qui a étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie le dispositif FCTVA.

- **La Dotation de Solidarité Communautaire perçue en 2017 s'élève à 24 946 € contre 48 432 € en 2016 et 2 876 € en 2015. L'assiette de la DSC-part 1 à répartir entre les communes correspond à 40 % de la croissance annuelle des nouveaux impôts économiques perçus par Brest métropole depuis 2011 à savoir : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER). L'évolution à la hausse en 2016 s'explique par une croissance du produit de fiscalité économique perçu par la métropole sous l'effet des régularisations de provisions opérées dans les comptes d'un important contribuable à la CVAE. Le montant attribué 2017 tient compte d'une croissance normale sans régularisation. Pour 2018, l'estimation devrait se rapprocher du montant de 2015 soit une nette diminution.**

- **Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal s'élève à 154 750 € en 2017 contre 168 000 € en 2016 soit une diminution de 7.9 %, en raison du plafonnement de l'enveloppe nationale et des effets de la recomposition de la carte intercommunale.**

IV) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018

Le Budget Primitif 2018 s'inscrit dans le cadre des axes politiques suivants :

4-1) Administration Générale/Finances/Communication/Démocratie et Citoyenneté	pages 30
4-2) Ressources Humaines	page 31
4-3) Action Sociale	page 32
4-4) Enfance Scolarisée	page 33
4-5) Affaires Culturelles	page 34
4-6) Petite Enfance/Enfance/Jeunesse	pages 35/36
4-7) Sport et Vie associative	page 37
4-8) Travaux, réseaux de télécommunication et informatique	Page 38/39
4-9) Urbanisme, agriculture et déplacements	page 40

4-1) Administration Générale/Finances/Communication/Démocratie et Citoyenneté

Objectifs :

- Accueillir, orienter et accompagner au mieux les habitants dans leurs démarches administratives
- Assurer un service public de qualité intégrant les nouvelles missions dévolues au service de l'état-civil
- Garantir aux habitants la qualité des accueils physique, téléphonique et électronique auprès du service à la population
- Moderniser et simplifier les relations avec les administrés
- Veiller au respect de la réglementation en vigueur sur le territoire communal
- Renforcer l'image de « Guipavas ville dynamique »
- Permettre aux habitants de devenir des citoyens au service de leur ville, dans l'intérêt général

Enjeux et actions :

- optimiser les missions des services par une organisation améliorée dans un contexte de restrictions budgétaires
- moderniser les services en utilisant des matériels performants et des logiciels métiers plus en adéquation avec les besoins formulés
- utiliser tous les supports de communication, dont le nouveau site internet de la ville, pour valoriser l'image de notre ville, agréable, moderne et dynamique
- finaliser le redécoupage des bureaux de vote
- gérer la reprise des concessions échues ou abandonnées au cimetière
- impliquer les habitants dans la vie municipale par la remise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes et des assemblées de quartier

4-2) Ressources Humaines

Objectifs :

Dans un contexte budgétaire toujours très tendu, il convient de s'adapter en maîtrisant les dépenses de personnel, tout en promouvant un dialogue social de qualité, sans remettre en cause le niveau du service rendu à la population.

Bien que la mise en œuvre des mesures nationales représente chaque année une part non négligeable de l'augmentation de la masse salariale, il s'agit d'actionner plusieurs leviers afin de les compenser :

- Réorganiser les services à l'occasion de départs à la retraite ou lors de certaines vacances de postes
- Développer la dématérialisation des tâches
- Appliquer la réglementation relative au temps de travail du personnel

Enjeux et actions :

Les actions principales prévues en 2018 sont les suivantes :

- Promouvoir et encourager la formation des agents à travers le plan interne et intercommunal
- Accentuer la dématérialisation des tâches
- Mettre à disposition du personnel des moyens techniques de qualité (exemple : nouveaux logiciels état-civil – élections ; nouveau logiciel RH)
- Mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte de la fonction, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents
- Améliorer les conditions de travail des agents à travers des actions de prévention initiées par le CHSCT
- Instaurer une démarche participative sur l'aménagement et la régularisation du temps de travail des agents de la ville et du CCAS, en s'appuyant sur le comité technique
- Amorcer la réflexion sur le télétravail dans la collectivité
- Etudier de nouvelles pistes de mutualisation avec la Métropole ou d'autres communes

4-3) Action Sociale

Objectifs :

Afin de replacer l'utilisateur acteur de ses démarches, le CCAS s'attachera à proposer des actions innovantes de solidarité en lien avec les besoins constatés. Dans une logique de contraintes budgétaires, un travail de transversalité sera privilégié avec les associations, l'ensemble des services municipaux et les partenaires institutionnels.

Enjeux et Actions :

Le CCAS s'efforcera de proposer des actions en faveur de tous les publics confrontés à des difficultés sociales :

- le logement conventionné :
 - Intégrer des services d'action sociale dans la réflexion liée à la création de logements sociaux sur la commune
- les familles :
 - Organiser des temps d'échanges par la mise en place de « café des parents itinérants » autour de diverses thématiques (parentalité, danger des écrans...)
- les jeunes :
 - Proposer des temps d'échanges sur des thématiques variées (dangers des réseaux sociaux, harcèlement, etc.).
- L'emploi :
 - Développer des ateliers de recherche d'emploi (Egee: Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)
 - Réfléchir à la mise en place d'actions autour de l'image et de la valorisation de soi
- les séniors :
 - Etudier la mise en place d'un service de transport adapté
 - Renforcer les liens avec les EHPAD de la commune
- les personnes en situation de handicap :
 - Réfléchir à l'organisation d'une semaine dédiée aux handicaps (ateliers, temps d'échanges, manifestations culturelles, etc.)
- les bénéficiaires de l'aide alimentaire :
 - Etudier la faisabilité de création d'une épicerie sociale ou solidaire
 - Proposer des temps de convivialité lors des distributions alimentaires (dégustations, proposition de recettes, relais popote, etc)
 - Développer la communication sur les réseaux associatifs existants

En parallèle, le CCAS adhèrera au projet D-CODEURS de la Ligue de l'enseignement et apportera son soutien aux personnes âgées, aux jeunes et aux personnes en situation d'isolement et de précarité (accompagnement aux démarches dématérialisées : CAF, Pôle Emploi, etc.).

4-4) Enfance Scolarisée

Objectifs :

L'école doit être un lieu d'intégration sociale, d'éveil, de développement pour l'enfant, l'accueil dans les bâtiments devant être de qualité et adapté afin d'assurer les temps scolaires et périscolaires.

Enjeux et actions

- Mener une réflexion sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019
- Entamer la réflexion sur l'étude de besoins et le transfert de l'école maternelle Pergaud
- Travailler avec les différents acteurs de la vie scolaire (parents d'élèves, Direction des écoles, inspecteur, DDEN) sur les dossiers.
- Maintenir les bâtiments scolaires en bon état et leur apporter des améliorations, si besoin, pour une meilleure qualité de l'accueil
- Assurer l'équilibre entre les différentes tarifications et les revenus pour les familles guipavasiennes
- Contenir les divers budgets alloués aux enfants scolarisés et aux écoles et veiller à des économies d'échelle par le biais des différents marchés mis en place
- Travailler, en collaboration avec les responsables des établissements scolaires et l'inspection académique, au développement numérique

Investissements 2018

- Changer les menuiseries extérieures à l'école élémentaire Pergaud (côté Nord) et rénover les sanitaires
- Procéder au ravalement du groupe scolaire Henensal
- Rénover les menuiseries extérieures école maternelle Pergaud
- Installer des vasques à l'école maternelle Prévert
- Acquérir du matériel informatique dans le cadre du plan d'équipement numérique dans les écoles
- Remplacer le pare-ballons et la clôture de l'école élémentaire Prévert
- Equiper la cuisine Pergaud de nouveaux matériels (four, marmites)

4-5) Affaires Culturelles

Objectifs :

- Promouvoir une dynamique culturelle qui soit porteuse de l'image, de la notoriété de Guipavas et qui contribue au renforcement de son attractivité.

Enjeux et actions :

- Développer le programme des animations de l'Awena en capitalisant notamment sur le savoir-faire du réseau des médiathèques
- Engager une réflexion sur l'optimisation des horaires d'ouverture de la médiathèque (meilleure proximité avec la demande, conception du service public...)
- Rechercher de nouvelles formes de partenariats avec les associations locales pour continuer à renforcer la vitalité culturelle de Guipavas
- Poursuivre la sensibilisation de la jeunesse à l'acquisition de connaissances en association avec le projet éducatif local
- Faire œuvre de créativité et d'initiative dans la programmation de l'Alizé : en faire un laboratoire d'animations, de créations artistiques et de valorisation du patrimoine, renforcer les animations déjà existantes (fête du patrimoine, salon d'automne, animations de Noël, fête de la musique, fête de la Bretagne, fête de l'été, ...) et développer les animations hors les murs
- Faire de la culture un vecteur de citoyenneté, de lien social (billetterie sociale CCAS- Alizé)
- Nouer et valoriser des partenariats techniques avec les producteurs privés afin, notamment, d'étayer l'offre de spectacles « grand public » à l'Alizé
- Etre acteur dans la création d'un comité des fêtes et la construction d'équipes de bénévoles

Investissements 2018 :

Alizé

- Améliorer l'accueil du public, les qualités techniques du bâtiment et les conditions de fonctionnement du service par :
 - o l'acquisition d'un appareil de mesure du niveau sonore,
 - o l'installation d'un nouveau rideau de fond de scène,
 - o la pose d'une signalétique intérieure adaptée
 - o l'équipement de la salle d'un matériel de sonorisation performant afin d'accueillir des spectacles plus diversifiés

Awena

- Poursuivre le développement des fonds documentaires,
- Poser des stores occultant au niveau de la banque d'accueil,
- Equiper l'auditorium de projecteurs

4-6) Petite Enfance/Enfance/Jeunesse

Petite Enfance

Objectifs :

- Adapter notre offre d'accueil du jeune enfant en tenant compte de ses besoins, des évolutions sociales et des demandes atypiques
- Permettre aux familles de connaître l'ensemble des offres d'accueil sur la commune

Enjeux et Actions :

- Poursuivre le service « garde relais » sur des horaires élargis pour répondre aux besoins ponctuels, aux situations d'urgence et à des horaires atypiques
- Accompagner les familles et proposer des actions autour de la parentalité notamment par le biais du LAEP « La bulle d'air »
- Développer les conférences et les spectacles à destination du jeune enfant et de sa famille, en y associant plusieurs services de la commune
- Renforcer le taux d'occupation réel et financier de la Maison de l'Enfance
- Guider les familles dans leur recherche de mode de garde sur le territoire en faisant du RPAM l'interlocuteur privilégié
- Accompagner les professionnels de la petite enfance par la formation et l'analyse de pratiques

Investissements 2018 :

- Acheter de nouveaux tapis de sol et de trotteurs
- Installer des alarmes dans le cadre du Plan Prévention Mise en Sureté

Enfance & Jeunesse

Objectifs politiques :

- Encourager les jeunes à s'engager davantage dans la vie de la commune et valoriser cet engagement citoyen
- Varier les activités au sein des ALSH
- Optimiser l'ouverture des structures d'accueil

Enjeux et Actions :

- Mettre en place un conseil municipal des jeunes (CM1, CM2 et 6^e)
- Proposer des activités innovantes en tenant compte des souhaits des adolescents afin de dynamiser l'espace jeunes
- Poursuivre l'offre diversifiée des activités proposées aux enfants
- Etudier et accompagner les projets dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL)
- Renouveler les séjours (été/hiver)
- Accompagner les professionnels par la formation et l'analyse de pratiques
- Mener une réflexion à une éventuelle réorganisation des TAP à la rentrée 2018/2019

Investissements 2018 :

- Remplacer un store banne à la maison des jeunes
- Acheter une table de ping-pong pour la maison de quartier de Coataudon
- Renouveler le mobilier pour l'ALSH de la maison de quartier de Coataudon

4-7) Sport et Vie Associative

Objectifs :

- Conforter les clubs et associations dans leur développement, en permettant ainsi la pratique de sports très variés et la découverte de techniques et pratiques artistiques
- Promouvoir l'image de la commune « Guipavas, ville sportive »
- Apporter aux associations les réponses les plus appropriées à leurs demandes

Enjeux et actions :

- Aider les associations par le biais de subventions et de contrats de partenariat, par la mise à disposition de salles et de terrains entretenus
- Trouver des solutions de repli pour les activités sportives impactées par la seconde phase des travaux de la salle Jean Kergoat
- Continuer à œuvrer avec les responsables associatifs pour l'élaboration de projets communaux
- Améliorer les conditions d'accueil des adhérents des associations
- Obtenir pour Guipavas le label « Ville active et sportive »

Investissements 2018 :

- Acquérir des équipements nécessaires à une optimisation de fonctionnement du service
- Répondre aux demandes en équipement des associations et des écoles
- Mettre en forme le projet de salle de tennis avec, en 2018, les études et, en 2019 – 2020, les travaux
- Installer un portail, une clôture et un pare-ballon au complexe sportif de Kerlaurent
- Procéder à la 2ème tranche de travaux de rénovation de la salle Jean Kergoat
- Rénover le bâtiment de l'ancienne bibliothèque (réfection du sol et changement des menuiseries extérieures)
- Equiper de gradins l'aire de pétanque de Kercoco

4-8) Travaux, Réseaux de télécommunication et informatique

Travaux

Objectifs :

- Rénover des équipements collectifs afin :
 - o de les mettre en conformité avec les nouvelles réglementations (bruit, accessibilité aux personnes à mobilité réduite),
 - o d'apporter des améliorations en réponse aux besoins exprimés par les utilisateurs ou encore pour limiter leur consommation énergétique
- Entretien, valoriser et maintenir en bon état le patrimoine et les équipements communaux de manière régulière, en fixant des priorités, certaines d'entre elles s'imposant du fait d'un défaut d'entretien ces dernières années
- Travailler le projet de construction d'une salle de tennis en collaboration avec le club de tennis et la Fédération Française de tennis

Enjeux et actions :

- Achever les travaux de la salle Jean Kergoat avec la réfection des vestiaires et de la salle n° 3
- Mener une étude relative à l'aménagement d'un complexe dédié à la pratique du tennis
- Poursuivre les travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux

Investissements 2018 :

- Procéder à la deuxième phase des travaux de la salle Jean Kergoat
- Finaliser et programmer le projet d'un complexe dédié à la pratique du tennis
- Réaliser les travaux divers d'entretien, de mise en valeur ou d'amélioration de bâtiments (écoles, église, équipements sportifs et culturels, diverses salles...)

Maintenance du patrimoine communal

Objectifs : Entretien des 50 000 m² de patrimoine communal et l'adapter aux besoins de la collectivité.

Investissements 2018 :

- Procéder aux travaux de rénovation, d'entretien et d'amélioration de l'ensemble des bâtiments (confort, sécurité et accessibilité, éclairage led, etc...).
- Acquérir des matériels et mobiliers.
- Procéder aux travaux de sécurité, de contrôles techniques, de contrôle de qualité de l'air dans l'ensemble des bâtiments, et mettre en application le plan de prévention de mise en sécurité (PPMS),
- Réaliser des travaux de peinture des menuiseries extérieures à l'école maternelle Pergaud

- Remplacer les menuiseries extérieures de la façade nord et rénover les sanitaires de l'école primaire Pergaud
- Equiper de vasques les classes de l'école maternelle Prévert
- Poser un pare-ballon et une clôture (rue Laënnec) à l'école primaire Prévert
- Procéder à des travaux de ravalement des façades, du préau et du logement d'urgence au groupe scolaire Henensal
- Réaliser un local pour les poubelles à la salle Jean Monnet
- Poser des stores d'occultation à la médiathèque Awena et installer des projecteurs de lumière dans l'auditorium
- Changer les rideaux de fond de scène et revoir la signalétique au centre culturel l'Alizé – équiper le bâtiment d'un appareil de mesure de niveau sonore
- Procéder au ravalement de la maison de quartier de Coataudon
- Installer un store banne à la maison des jeunes
- Rénover le sol et remplacer les menuiseries extérieures (façade nord) de l'ancienne bibliothèque
- Réaliser une banque d'accueil à la salle Jean Kergoat et y installer une sonorisation, un contrôle d'accès par badge et une détection anti-intrusion
- Equiper les nouveaux vestiaires de Kerlaurent d'une détection anti-intrusion et de volets
- Poser un portail d'accès, une clôture et un pare ballon au complexe sportif de Kerlaurent
- Réaliser des gradins sur l'aire de pétanque de Kercoco
- Construire un talus brise vue et phonique au city stade le Coataudon
- Acquérir une remorque pour le service d'entretien des espaces verts
- Remplacer les abat-son, fixer de nouvelles grilles anti-volatiles et renforcer le beffroi et les brides de cloche 2à l'église
- Rénover deux vitraux de la Chapelle Saint-Yves
- Démolir l'ancien hangar situé sur le terrain 89 rue Amiral Troude
- Aménager des jardins partagés sur le site de l'ancien presbytère

Réseaux de télécommunication et informatique

Objectifs :

- Améliorer la qualité de service
- Assurer une plus grande fiabilité des installations
- Réduire le coût des abonnements

Enjeux et actions :

- Assurer la maintenance du parc informatique
- Résilier les abonnements de téléphone inutiles suite à l'audit réalisé en 2017 sur les lignes et renégocier les contrats
- Renouveler certains équipements du parc informatique

4-9) Urbanisme, agriculture et déplacements

Objectif politique :

- Mettre en œuvre une politique cohérente de l'aménagement, du déplacement et du développement économique de notre territoire en tenant compte des activités existantes tout en préservant la qualité de vie et en gérant le foncier agricole
- Organiser et proposer une offre diversifiée en matière de logements pour répondre au mieux aux attentes des futurs habitants
- Encourager une implantation maîtrisée d'entreprises afin d'assurer pour notre ville une attractivité certaine, dans une logique de développement durable

Enjeux et actions :

- Poursuivre les études sur les zones économiques de Lanvian, du Forestig et de Saint-Thudon
- Choisir le projet définitif de voie de maillage de Lanvian dans la suite de la concertation engagée en 2017, et demander au Conseil Départemental de définir ce projet comme prioritaire à court terme
- Procéder à la dépollution du terrain communal de la rue Amiral Troude et à la démolition du hangar existant afin de permettre un projet d'urbanisation favorisant l'accession sociale
- Pousser les études sur l'urbanisation du secteur de Coataudon et du Rody en intégrant également une réflexion sur le carrefour boulevard de Coataudon – rue de Kéradrien, dont la vocation de pôle de centralité demande à être confortée
- Poursuivre les études sur l'urbanisation du secteur Kerlaurent, Botspern, Frouvten, Penanrun
- Etudier les possibilités de réserves foncières pour de futurs équipements communaux
- Développer l'urbanisation des lotissements en cours (Kerfloc'h, Kerida, Kerbasquiou, Goarem Vors Nord, les Hauts de Kerdanné)
- Commencer les études d'un schéma de référence sur le secteur compris entre le centre-ville de Guipavas et la zone du Frouvten
- Renforcer, avec la cellule foncière de la Métropole et la Chambre d'agriculture, la politique de compensation pour les agriculteurs concernés par la création et/ou l'extension de ZAC économiques (Lavalot, Saint-Thudon...) lors de cessation d'activités.

Révision du SCOT

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) est un document essentiel dans la mise en œuvre des politiques de Brest métropole qui dépendent des règles d'urbanisme, puisque le plan local d'urbanisme (PLU) doit être compatible avec ce document. L'année 2018 devrait finaliser la procédure de révision du SCOT du pays de Brest, démarrée en décembre 2014.

La révision a pour objectif d'approfondir et d'adapter les orientations stratégiques inscrites dans le SCOT approuvé le 13 septembre 2011. La priorité est donnée à la poursuite de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants actuels et futurs du territoire.

Plusieurs enjeux essentiels ont été dégagés, notamment la maîtrise de la consommation d'espace par la lutte contre l'étalement urbain, la préservation du foncier agricole et naturel, l'optimisation du foncier économique. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été élaboré en 2016.

Le SCOT entrera en application, après procédure de concertation et après approbation par délibération du Pôle Métropolitain du Pays de Brest. Le PLU devra ensuite être mis en compatibilité suivant une procédure à déterminer (révision ou modification).

CONCLUSION

La préparation du budget 2018 se fait à nouveau dans un contexte de fortes contraintes financières, avec un endettement pénalisant et trop important, passé de 2 800 000 euros à 11 500 000 euros sur la période 2008-2014, et d'économies budgétaires demandées par l'Etat aux collectivités, fixées à hauteur de 13 milliards sur le quinquennat 2017-2022, s'ajoutant à l'effort déjà réalisé sur le quinquennat précédent.

Le cadrage des futurs budgets s'inscrit donc dans le respect des préconisations de l'audit réalisé par le cabinet Ressources Consultants Finances, à savoir :

- Maîtriser le ratio d'endettement d'ici la fin du mandat
- Stabiliser les dépenses de fonctionnement courantes afin de reconstituer des capacités d'autofinancement des investissements à venir
- Adapter le plan pluriannuel d'investissement 2017/2020 aux capacités financières de la collectivité

Toutes les orientations budgétaires définies ici l'ont été dans le respect des trois piliers du développement durable : social, économique et environnemental.

Malgré toutes ces difficultés, la municipalité entend mettre en œuvre avec détermination le programme sur lequel elle a été élue en février dernier, sans augmentation de la fiscalité, notre marque de fabrique étant la proximité au quotidien avec les Guipavasiennes et les Guipavasiens, dans un climat de sérénité enfin retrouvé dans notre commune.